

**UNSA FASMI**

**25 Novembre 2021**

E-mail : [unsa@fasmi.fr](mailto:unsa@fasmi.fr)

Site web : <http://fasmi.fr>

# Comité Technique des Services Centraux et de Réseau de la Police Nationale



*Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur*

*25 rue des tanneries, 75013 Paris*

*01.43.40.64.27*

*Affilié à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes*



## Ordre du jour

### A - APPROBATION DES 2 PV A L'UNANIMITE

### B - PROJETS DE TEXTES SOUMIS A L'AVIS DU COMITE TECHNIQUE

#### ***Projet de décret portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Agence Nationale des données »***

---

**Unité FSMI** : Pour

**Alliance** : Pour

**UNSA FASMI** : Pour

#### ***Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 12 Août 2013 relatif aux missions et à l'organisation du service de la protection***

---

**Unité FSMI** : Pour

**Alliance** : Pour

**UNSA FASMI** : Pour

### C – COMMUNICATION

#### ***1 – Le devenir du site Lumière***

---

Présentation par Mme. ARCHAMBAULT de la DPAFI, du site de remplacement de lumière. Depuis 2018 l'administration savait que le site de lumière n'était pas pérenne.

- 2500 fonctionnaires sont concernés.
- 60 propositions ont été expertisées.

C'est le village des athlètes dans la Seine-Saint-Denis qui a été retenu. Le village sera complètement réaménagé (espace bureau, parking, sécurité, équipe projet temporaire) Site très bien desservi. (Métro, RER, bus, déserte routière...). Le bâtiment sera à 30 mn de Beauvau. La surface de la structure sera de 46000 m2.

Le déménagement se fera fin décembre 2026 ou début 2027. L'état sera propriétaire des bâtiments, il n'y aura donc pas de barrière locative.

## **2 – Questions diverses**

---

### **2.1 Astreinte des personnels du SDLP :**

Rappel de l'IGOTT par la Sous-Directrice des Ressources et des Moyens Mobiles, Mme. Laurence ORTSCHIEDT.

Pas d'astreinte à résidence.

### **2.2 Emploi des CRS en MO :**

Position du MI, pas de CRS en outre-mer pour l'instant. Le bilan de la CRS 8 et plus particulièrement de son emploi ne peut être fait car trop précoce.

Pour les OS, l'emploi de la gestion des CRS n'est pas adapté à leur mission de cœur, c'est-à-dire le MO.

### **2.3 - ISSP**

Pas d'indemnité pour les collaborateurs employés à l'étranger.

Verrou interministériel, les chances de succès sont assez minces. (Monsieur Simon BARBRE)

## **2.4 - PJ excédentaire par rapport à la sécurité publique.**

Un rééquilibrage devra être effectué sur le prochain mouvement profilé. (DGPN)

## **2.5 – Le DGPN est favorable à l’anonymisation de la DNRA (Division Nationale de Recherche et d’Appui)**

Rien n’est acté pour l’instant. Il s’agit de la structure opérationnelle du renseignement territorial, chargée de mettre en œuvre des dispositifs de recherche du renseignement. Pour pouvoir l’intégrer, il faut avoir minimum un an de titularisation.

## **2.6 – Un télégramme de la DCCRS réduit le temps de repos légitime des CRS**

Monsieur le DGPN va saisir Madame DUBOIS à ce sujet, il n’a pas connaissance de ce TO.

**Présents à ce CTSCRPN :**

**Denis HURTH et Georges KNECHT**